



Assemblée Générale du 26 septembre 2020

Motion n° 2

Le fonctionnement actuel en commissions (2 commissions transversales et des commissions thématiques) est effectif depuis fin 2011 :

« Il a donc été décidé de supprimer les secteurs et le comité consultatif et nous réorganiser en mettant en place des commissions avec un coordinateur par commission, membre du BN désigné par le CA, et deux thématiques à caractère transversal : laïcité et politiques familiale. » -Rapport d'activité 2011-

Considérant que le fonctionnement en commissions n'a pas donné les résultats escomptés (commissions sans activité, commissions dont l'activité se résume à celle du coordinateur, faible participation des inscrits, peu d'inscrits, etc.) ;

Le Conseil d'administration décide la réorganisation des commissions actuelles en « pôles thématiques » qui regroupent plusieurs problématiques et sont animées par un membre du Conseil d'administration ;

Le Conseil d'administration propose la création des quatre pôles suivants :

- pôle « laïcité républicaine » (laïcité, politiques publiques, etc.)
- pôle « solidarités » (protection sociale, politiques familiales, santé, etc.)
- pôle « société » (école, féminisme et questions de genre, bioéthique, évolutions sociétales, etc.)
- pôle « cadre et conditions de vie » (écologie, logement, politique de la ville, aménagement, etc.)

Les objectifs des pôles sont :

- mener une veille sur l'actualité et proposer des réactions
- ouvrir de nouveaux champs
- actualiser le corpus
- proposer des communiqués de presse
- organiser des formations, des colloques, et la participation aux UPL
- organiser des campagnes - actions
- organiser des actions d'éducation populaire
- maintenir des relations avec d'autres organisations sur les champs relevant du pôle

Chaque pôle disposera d'une liste de discussion.

Les autres moyens dont disposent les pôles seront établis par le Conseil d'administration.

Cette proposition, adoptée par le Conseil d'administration du 28 mars 2020, sera soumise au vote de l'Assemblée générale ordinaire 2020.